

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 28 juin 2018**

**Rapporteur :  
Madame Anne-Marie  
STENOU**

**N° 58**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 05/07/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/07/2018 (accusé de réception du 04/07/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Renouvellement de la convention de partenariat avec l'association 'Bodadeg ar Sonerion Penn ar Bed'**

**La convention entre la ville de Quimper et l'association « Bodadeg ar Sonerion Penn ar Bed » étant arrivée à expiration le 31 août 2016, il convient aujourd'hui de la renouveler.**

\*\*\*

L'association « Bodadeg ar Sonerion » est une fédération départementale des groupes de musique bretonne comprenant à ce jour, une quarantaine de bagadoù adhérents. Historiquement, la ville de Quimper a toujours été un territoire très dynamique pour la pratique de la musique bretonne, qu'elle contribue à promouvoir au sein de ses six bagadoù.

Aussi, la ville de Quimper souhaite accompagner le développement qualitatif et la pérennisation de cette pratique par son soutien financier et les ressources dont elle dispose au sein du conservatoire de musiques et d'art dramatique. Des professeurs du département de musique traditionnelle du conservatoire interviennent dans ce contexte auprès des bagadoù quimpérois et du département à raison de 14 heures par semaine. L'assistance du conservatoire porte sur les acquis fondamentaux et spécifiques des musiciens (connaissances théoriques, technique instrumentale, répertoire propre à l'instrument). Il est également possible pour les enseignants du conservatoire de mener des formations à destination des formateurs de la fédération Bodadeg Ar Sonerion Penn ar Bed, dans le cadre des 14 heures définies.

Ces heures d'enseignement sont par ailleurs complétées par le versement d'une subvention annuelle destinée à assurer la formation musicale dans les bagadoù quimpérois (pour l'année 2018 elle s'élève à 5 900 € pour assurer la formation musicale et à 5 330 € pour le fonctionnement de l'association et l'organisation à Quimper du concours des groupes de 5<sup>e</sup> catégorie). En contrepartie de ce financement et de l'investissement du conservatoire de

musiques et d'art dramatique, BAS s'engage à proposer 20 heures de cours hebdomadaires aux bagadoù et bagadigoù quimpérois.

Des modalités d'accès facilitées à l'enseignement du conservatoire sont en outre prévues pour les adhérents de l'association BAS.

Enfin, pour remplir les missions qui lui ont été confiées, la ville de Quimper met gracieusement à disposition de la fédération BAS Penn Ar Bed un local administratif. Les conditions d'utilisation de ce local font l'objet d'une convention d'occupation de locaux spécifique.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer la convention de partenariat, pour une durée de trois ans, avec l'association « Bodadeg ar Sonerion Penn ar Bed ».